



Association française pour l'information scientifique

Communiqué

9 mars 2025

États-Unis : menaces sur la science

L'arrivée au pouvoir du nouveau président Donald Trump a conduit à une très rapide succession de décisions sous forme de décrets présidentiels (*executive orders*), suivie de leur mise en œuvre dans les différents services de l'administration. Au total, au 6 mars 2025, 82 décrets ont été signés [1]. Certains impactent directement l'action publique sur des enjeux sanitaires ou environnementaux, sur l'organisation de la production de la science et de son enseignement, voire sur le contenu même des connaissances scientifiques (voir sur notre site Internet une description détaillée et référencée [2]).

Toute une série de ces mesures sont placées sous le signe de l'idéologie climato-dénialiste, Donald Trump estimant, contre le consensus scientifique, que le réchauffement climatique est un « canular ». La liste de ses premières décisions est longue : censure des références au changement climatique dans les documents publiés par les agences publiques américaines, suppression d'articles consultés par les chercheurs du monde entier, suppression de budgets de recherche, interdiction faite à des chercheurs fédéraux de participer à des conférences scientifiques internationales. Par ailleurs, des initiatives visant à réduire les émissions américaines de gaz à effet de serre sont contrecarrées, voire abandonnées, au profit d'une relance active des énergies fossiles.

Plus généralement, de nombreuses décisions sont prises dans le domaine de la production des connaissances et de leur diffusion : des pans entiers de sites institutionnels (agences sanitaires, centres de recherche publiques, ministères, etc.) sont supprimés sur la base de la présence de mots-clés indésirables. Certains décrets vont même jusqu'à déterminer ce que devrait être la vérité scientifique. Par exemple, le cadre de référence scientifique des notions de sexe biologique et de genre y est officiellement défini. Ces concepts ne peuvent relever de définitions imposées par décret et les chercheurs doivent pouvoir librement travailler sur ces sujets.

La nomination de plusieurs militants anti-science ou anti-vaccination à la tête de la santé publique symbolise les dangers qui pèsent quant aux rapports à la science du nouveau gouvernement américain.

En France, l'Académie des sciences a publié le 18 février 2025 un communiqué intitulé « Menaces sur la science et la recherche scientifique, retrait de l'aide américaine à des organisations internationales ». Elle s'inquiète « *de décisions qui vont impacter très fortement et négativement la recherche scientifique aux États-Unis, ce qui aura des conséquences dans le monde entier, notamment à travers les collaborations internationales qui sont aussi ciblées* ». L'Académie d'agriculture, l'Inserm, ainsi que de nombreuses autres institutions scientifiques se sont également prononcés en ce sens.

Pour l'Afis, science et décision politique sont deux domaines séparés, et qui ont vocation à le rester. La science produit des connaissances : elle s'intéresse aux faits et n'est pas prescriptive. La décision politique, de son côté, relève de valeurs et de choix de société. Chacun est libre de juger la nouvelle politique américaine comme il le souhaite, à l'échelle de ses valeurs et de son idéal de société. Mais le fonctionnement même de la science nécessite la liberté de recherche.

On ne peut imaginer de développement social harmonieux sur la base d'un abaissement ou d'une négation de la science.

Une des responsabilités du pouvoir politique est de défendre et promouvoir l'intégrité scientifique. Ce qui se passe aujourd'hui aux États-Unis va exactement en sens inverse et ne trouve guère d'équivalent moderne, en dehors des régimes totalitaires du XX^e siècle.

[1] [Liste des décrets](#)

[2] « [États-Unis : menaces sur la science – Les décrets et décisions prises](#) », sur www.afis.org.

AFIS

16 boulevard Saint-Germain, 75005 Paris

www.afis.org

contact@afis.org – 07.82.62.69.82.